

Décision

Générale

colonial

Décision n° 397 ordonnant l'internement spécial à Obock du Somali Abéraoual Yonis Nour, marchand de primeurs à Djibouti.

n° 397

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date de publication
9 juin 1941

Date du numéro
30 juin 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis ci dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 10 septembre 1940 relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale et la sécurité publique

Vu l'arrêté du 16 mars 1941 désignant le poste d'Obock comme lieu d'internement spécial des individus dangereux pour la défense et la sécurité nationale

Vu l'arrêté n° 267, du 22 avril 1941, réglant le fonctionnement du centre d'internement d'Obock.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est ordonné l'internement spécial à Obock du Somali Abéraoual Yonis Nour, marchand de primeurs à Djibouti. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.